

AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi, 30 septembre 1919.

Présentation des requêtes.
Rapports des comités.

Lecture des requêtes.
Avis de questions, d'interpellations
et de motions.

INTERPELLATIONS.

Pour mardi, 30 septembre 1919.

No 1.

Par l'honorable M. Dandurand :

23 septembre—Le gouvernement français a-t-il dénoncé les conventions commerciales franco-canadiennes de décembre 1907 et de janvier 1909?

Dans l'affirmative, quand ces conventions ont-elles pris fin?

Le gouvernement français a-t-il pris des mesures pour prolonger ces conventions soit aux termes du traité ou autrement?

Le gouvernement canadien s'est-il déclaré consentant à prolonger ces conventions au delà des trois mois mentionnés dans ces dites conventions?

Quelles relations se trouvent actuellement à exister entre la France et le Canada au point de vue commercial?

No 2.

Par l'honorable M. McSweeney :

23 septembre—Quelles sont les recettes et quels sont les déboursés du chemin de fer dit Intercolonial pour l'exercice se terminant le 31 mars 1919?

Quelles sont les recettes et quels sont les déboursés du tronçon du Transcontinental de Winnipeg à Québec pour ce même exercice?

Quelles sont les recettes et quels sont les déboursés du chemin de fer de l'Île du Prince-Édouard pour l'exercice se terminant le 31 mars 1919?

Quelles sont les recettes et quels sont les déboursés du traversier *King-Edward* pour ce même exercice?

No 3.

Par l'honorable M. L'Espérance :

24 septembre—(1) Le ministre du Travail sait-il que les Unions Nationales de Québec comptent de trente à quarante mille membres?

(2) Le ministre du Travail sait-il que cette Union est constituée en corporation et que l'association assume en conséquence la responsabilité de ses contrats?

(3) Le ministre du Travail est-il en faveur du principe de la constitution en corporation des associations d'ouvriers organisés?

(4) Si non, quelles sont ses raisons contre la constitution en corporation de ces unions?